

Débats au sein de la Fédération SUD éducation :

Conseil fédéral de septembre 2023

DOCUMENTS INTERNES : NE PAS DIFFUSER

- Extrait de l'ordre du jour du CF de septembre 2023 (point reporté au CF du 30 novembre et 1^{er} décembre)

Texte proposé par SUD éducation Lorraine

La page 69 du cahier revendicatif de Solidaires (éd. 2023) reprend mot pour mot la position du cahier de 2017, mais en affirmant en préambule sa position abolitionniste, son opposition à la marchandisation des corps et sa revendication d'une sexualité libre et gratuite :

« *Prostitution : Solidaires a une position abolitionniste, s'oppose à la marchandisation des corps et revendique une sexualité libre et gratuite. Elle revendique :*

- *Un plan d'urgence pour les personnes voulant sortir de la prostitution afin de leur assurer une alternative pérenne, des lieux d'accueil et de soutien.*
- *Des titres de séjour pour les personnes étrangères soumises à l'exploitation sexuelle et au trafic.*
- *La criminalisation du proxénétisme, la confiscation des biens provenant de l'exploitation sexuelle pour les affecter à l'aide aux personnes prostituées; la lutte contre le blanchiment de l'argent de la prostitution rendu possible par les paradis fiscaux et judiciaires et les circuits financiers.*
- *Une politique de formation et d'éducation à la sexualité, dans le respect de l'autre.*
- *L'accès pour toutes et tous aux droits universels : soins, prestations sociales, logement, formations.»*

Les revendications de Solidaires nous semblent, dans leur formulation, au mieux maladroites, au pire oppressives :

1. la liberté de la sexualité peut être discutée si elle est soumise à une condition de gratuité
2. Le plan d'urgence évoqué n'inclue que les TDS qui souhaitent sortir de la prostitution. Pourtant aujourd'hui les conditions matérielles d'exercice de leur travail par les TDS, du fait d'une politique répressive envers les client.es ou les proches considérés comme proxénètes, engendre des risques professionnels de santé et de sécurité. Comme pour toute lutte de travailleureuses, Solidaires devrait proposer un plan d'urgence pour tou.te.s les TDS, pas seulement celleux qui souhaitent en sortir
3. Le cahier n'évoque justement pas cette répression alors que la pénalisation des client·es pousse les travailleur·se·s du sexe à exercer dans des lieux encore plus isolés et reculés où iels sont vulnérables et soumis.es à un rapport de force favorable aux client·es
4. La revendication de criminalisation du proxénétisme est décalée de la réalité matérielle des TDS. Telle qu'elle est définie dans la loi française, l'infraction de proxénétisme favorise aussi les situations d'exploitation et de dépendance de tiers tout en restreignant l'accès à certains droits fondamentaux. En effet, la définition légale du proxénétisme est extrêmement large
5. La criminalisation pose la question des statuts du travail du sexe : une reconnaissance en tant que travail semble être une première étape, on se trouve en cela en opposition avec les revendications de Solidaires.

Notre volonté d'abolition s'étend au capitalisme et au travail en général, abolir le travail du sexe sans abolir le capitalisme n'a pas de sens. Des alternatives existeraient : les « managers », un service

pouvant être utile aux TDS, pourraient être des associé·es des TDS, avec un salaire fixe, une relation "horizontale" qui peut être instituée pour encadrer les relations de pouvoir. Et le problème des hiérarchies se pose dans ce travail comme dans d'autres, la criminalisation ne permettant pas de légitérer ;

6. La position de Solidaires pose clairement un problème d'infantilisation de ce que les personnes peuvent/veulent faire de leur corps

7. Dans le cadre d'une reconnaissance du travail du sexe en tant que tel, il n'y aurait plus lieu de lutter contre le blanchiment de l'argent puisqu'il s'agirait de revenus qu'il ne serait pas nécessaire de blanchir

8. Comme pour l'ensemble des travailleuses sans papiers, la régularisation est souhaitable pour les personnes étrangères soumises à l'exploitation sexuelle et au trafic (le chapitre « immigration » du cahier revendicatif est d'ailleurs clair à ce sujet)

Suite au travail d'un GT dédié, un débat alimenté par divers documents (<https://manifestefeministe.fr/> ; https://www.instagram.com/p/CrvxJHQtK_/?igshid=YmMyMTA2M2Y%3D ; <https://iaata.info/Balance-ton-orga-2658.html> ; <https://transversalmag.fr/articles-vih-sida/766-Les-putes-peuvent-crever,tout-le-monde-s-en-fout>), et une discussion autour des différents points du cahier revendicatif, SUD éducation Lorraine s'est prononcé en AG, au consensus, pour que Solidaires reconnaîsse les TDS et permette leur syndicalisation au sein de son Union syndicale, et a voté à la majorité la demande de l'abandon de la position abolitionniste de Solidaires dans laquelle l'AG ne se reconnaît pas.

SUD éducation Lorraine proposera aux Solidaires départementaux de l'académie la constitution de groupes de réflexion avec des personnes concernées, afin de porter ces revendications aux congrès solidaires locaux.

Nous sommes conscient·es que de nombreuses inquiétudes sont soulevées par ce sujet. Il nous paraît néanmoins crucial d'insister sur plusieurs points :

- Les TDS existent. Illes exercent une activité régulière qui leur permet de dégager un revenu, autrement dit, un travail. Les positions moralisatrices ne changeront pas cet état de fait.
- Les TDS sont souvent à l'avant-garde des luttes progressistes qui touchent notamment les femmes et les personnes LGBTQIA+, comme lors des émeutes du Stonewall Inn.
- Les conditions d'exercice de leur travail peuvent les exposer à des maladies, des rapports hiérarchiques violents, des rapports avec leur clientèle violents, et des rapports avec la police violents, ces trois types de rapports s'ancrant souvent dans le cadre de violences sexistes, racistes, transphobes.
- Les TDS sont généralement isolé·es, d'autant plus avec la migration d'une partie de leur activité sur les réseaux sociaux.

Pour répondre aux problématiques auxquelles les TDS font face, il nous semble important de leur permettre de s'organiser dans un syndicat de lutte, antihiérarchique, antiautoritaire, anticapitaliste et féministe. Cela nécessite de réviser la position de Solidaires, qui semble vouloir abolir la prostitution avant d'abolir le capitalisme, au contraire de tous les autres métiers. Cette position est doublement injuste, car d'un côté elle place les TDS dans une position victimaire, leur retirant leur agentivité ; et de l'autre, refusant aux TDS de se syndiquer, elle leur retire encore plus de pouvoir d'action.

SUD éducation Lorraine propose de mettre au vote les deux propositions suivantes :

- Le CF donne mandat pour que la fédération porte dans les instances de Solidaires la reconnaissance des TDS et leur syndicalisation au sein de son Union syndicale.**
- Le CF acte le fait que la fédération SUD éducation ne se reconnaît pas dans la position abolitionniste de Solidaires et demandera dans les instances dédiées que cette position soit abandonnée par notre union syndicale.**

Remarque de la CE (commission exécutive de la fédération) :

Il nous semble qu'il y a un problème de fonctionnement avec le point proposé par SUD éducation Lorraine car il consisterait à faire porter dans les instances de Solidaires une position qui n'est pour l'instant pas portée la fédération SUD éducation.

De notre point de vue, il s'agirait plutôt d'un débat à porter dans la fédération à l'occasion d'un congrès pour que cela donne lieu à un échange entre les syndicats et à une élaboration collective en lien avec la commission antisexisme-LGBTQIA+, qui a déjà entamé une réflexion sur le sujet.

Nous avons bien conscience que cela repousse à plus tard le positionnement de la fédération SUD éducation sur cette question mais, au regard des enjeux, il nous semble que cette solution serait préférable.

Mandatées de la commission fédérale antisexiste : on a commencé à travailler dessus dans la commission en partant de la prostitution des élèves, comment les accompagner, comment la détecter? Cela nous paraissait un angle d'entrée plus consensuel.

- Compte-rendu des échanges lors du conseil fédéral de septembre 2023

Courtes interventions sur l'organisation des débats à suivre :

Lorraine : pas opposé à reporter jusqu'à un prochain CF mais pas jusqu'au congrès

29 : on s'en est emparées en AG, on voudrait pouvoir plus discuter en CF comme dans nos AG.2 positions incompatibles à l'AG du 29. Le 29 n'a pas de position, donc vote par mandats si on va au vote. Dommage d'en arriver là, ce sujet demande de la maturation ? Temps d'empathie nécessaire, notamment au congrès. Pour que le débat se tienne aujourd'hui. Mais pas vote, trop difficile et pas d'urgence.

79 : pas eu le temps en AG, laisser le temps de débattre, preneurs et preneuses d'arguments échangés en CF. Débat sansvote.

49 : en 2016, la Fédération a débattu à 4 CF sur ce sujet et au vue de la teneur des débats, nous avons décidé de ne pas prendre position. Plutôt report jusqu'au congrès.

95 : remercie la Lorraine. Orientation nouvelle pour la fédé, rien pour l'instant. Pour nous il y a urgence, question de la syndicalisation, donc question : congrès extraordinaire sur ce point ? Personnes qui subissent et qu'on ne peut pas syndiquer.

76-27 : content du débat, enjeux importants, il faut échanger dlocalement et au CF, mais ensuite au congrès.

85 : ouvertes au débat mais on ne maitrise pas ces questions, on a besoin d'être en contact avec des TDS pour mieux comprendre

Limousin : idem 85, et nécessité de traiter ça. Question : lien avec le congrès de Solidaires, position ancienne de Solidaires qui fait clivage, besoin d'être mis au débat. Congrès Solidaires est une occasion.

13 : c'est urgent de se positionner. Chaque syndicat doit commencer le travail. Position non abolitionniste depuis congrès de 2016.

Lorraine : pas de problème pour discuter en congrès mais problème de temporalité. Apparition dans le cahier revendicatif de Solidaires, c'est un problème, il faut modifier ça avant.

Premier vote : Le CF valide un débat sans vote aujourd'hui.

Consensus ? Oui/Non | Pour : 30 | Contre : 6 | Abst: 0 | NPPV: 6

94 : on en a parlé, discussion très hétérogène. On a besoin de discussion pour trouver du consensus. Est-ce possible d'être abolitionniste tout en syndiquant des personnes TDS.

37 : il n'y avait pas de consensus. Certain·es trouvent que le terme "abolitionniste" fait peur, d'autres ont trouvé que le terme "manager" ne convient pas car il y a une notion de hiérarchie. On souhaite garder en tête la statistiques d'Ovidie ou du Nid qui dit que seul·es 2% des prostitué·es exercent ce métier librement.

04 : la question était consensuelle parce qu'on ne s'est pas posé la question d'être pour ou contre la prostitution mais est-ce qu'on accompagne syndicalement les personnes pas seulement prostituées car ça va au-delà de la prostitution. Pour nous ce n'est pas un débat individuel de est-ce qu'on est abolitionniste ou pas.

92 : on a dit que l'on avait besoin de temps pour discuter de la prostitution par contre on est ok pour les syndiquer et les aider à défendre leurs droits.

95 : consensus sur le fond par le texte proposé par SUD éducation Lorraine, donc le débat n'a pas vraiment eu lieu, on peut avoir une position non abolitionniste. On trouve le texte de Solidaires très paternaliste. On pense qu'à Solidaires on réfléchit trop souvent à la place des personnes concernées. Sur la marchandisation des corps, c'est ce que font tou·tes les travailleur·euses, et on les syndique. On a un peu tiqué sur le terme de "manager" : pourquoi l'avoir utilisé?

Limousin : Il faut prendre en compte la demande des TDS dans leur diversité. La dimension morale du texte de Solidaires nous gêne. On s'est rendu compte qu'il existe différentes positions abolitionnistes. Dans les années 70, le mouvement abolitionniste a été très fort, aujourd'hui on vit un conflit de génération et aujourd'hui c'est difficile de sortir du prisme militant de ces années-là. Une jeune génération militante bouscule ce prisme. SUD éducation peut engager le dialogue pour arriver à une position commune.

Vendée : pas de consensus en Vendée. C'est important que les premiers et premières concernées puissent présenter leurs besoins. On a une question : cette phrase ajoutée dans le cahier revendicatif de Solidaires : d'où sort-elle? d'une position de congrès?

La salle répond que oui, c'est une position de congrès.

73-74 : mon syndicat n'a pas pu en discuter. Je parle en mon nom : il faut se poser la question de l'abolitionniste parce que ça a des conséquences sur l'accompagnement des personnes. Pour moi c'est plus une question de rapport au travail et de l'exploitation au travail.

81 : On remercie la Lorraine d'avoir posé le point. Dans quelles instances de Solidaires faudra-t-il le traiter? Il y a consensus sur la nécessité de faire évoluer la position de Solidaires. En mai dernier il y a eu une agression des personnes TDS dans le Tarn et on a été empêché de faire un communiqué de soutien.

34 : Le mandat du 34 n'est pas clair. Quand on a voulu voter, les adhérent·es étaient très partagé·es. On n'a pas encore de position. Merci à la Lorraine d'avoir mis le sujet sur la table. Il y a plein de positions très diverses. Dans le 34, on a une commission féministe qui va travailler entre autres sur ce sujet. Cela nécessiterait sans doute un débat en congrès de SUD éducation 34.

21-71 : en AG, il y avait consensus sur les deux points, ces personnes sont des travailleuses et elles ont le droit de défendre leurs droits. Les personnes TDS ne viendront pas à Solidaires tant que nous serons abolitionnistes.

Alsace : Merci à la Lorraine d'avoir soumis ce texte au CF. La question de la déclaration des revenus issus du travail du sexe s'est posée. Notre position c'est que ça existe, il y a urgence, ces

personnes sont précaires. Il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas syndiquer ces personnes. Sur les questions morales éthique, on syndique bien à SUD intérieur.

79 : Merci la Lorraine, on a découvert que Solidaires était abolitionniste et à cause de ça il y a eu des blocages pour que l'on organiser la marche des fiertés.

Vendée : la position abolitionniste n'était pas noté dans le cahier revendicatif de 2017, pourquoi est-ce le cas dans le dernier cahier? On n'a pas de positions aujourd'hui. Pourrait-on avoir un consensus pour que les mandaté·es Solidaires puissent informer Solidaires que l'on a ce débat.

29 : je vais donner mon avis. J'ai un vrai problème avec le terme de TDS parce que c'est de l'esclavage sexuel. Comment fait-on entre celles qui ont choisi et celles qui subissent l'esclavage? Les camarades du 29 m'ont fait remarquer qu'il s'agit d'arguments moraux néanmoins on touche à la limite puisqu'il y a une limite à la marchandisation des corps.

CE : proposition d'organiser une réunion de travail sur une journée ou une après midi pour reprendre le compte rendu et regarder ce qui fait consensus et ce qui ne fait pas consensus et voir comment on peut avancer dans les échanges.

31-65 : est-ce qu'on peut au moins demander que le débat ait lieu à Solidaires lors du congrès?

38 : on est ok pour syndiquer les personnes TDS pour casser l'isolement pour que ces personnes soient dans un collectif ou puissent porter des revendications. On a tendance à confondre travail du sexe et prostitution. Des élèves ou des étudiant·es peuvent par exemple envoyer des photos sur internet et ce n'est pas de la prostitution, c'est du travail du sexe légal. On ne pourra pas syndiquer des personnes TDS si on reste abolitionniste.

64-40 : je suis choqué de l'emploi de certains mots par certaines personnes. Ces mots sont réels mais ils sont utilisés avec beaucoup de violences. Il y a des personnes qui peuvent être traumatisées. Le travail du sexe est pluriel, ce n'est pas que de la prostitution. Il faut accompagner les travailleuses dans le travail et pour en sortir.

Limousin : on se posait la question de comment on reporte, et que porte-ton au sein de Solidaires et du congrès? Il n'y a pas de consensus autour de la position de Solidaires qui fait débat entre nous. Et c'est ce que je trouve gênant dans l'intervention du camarade qui a fait une analyse sociologique. Les personnes TDS sont particulièrement précaires.

21-71 : je n'ai pas bien compris quand est-ce qu'on vote? Les personnes TDS ne vendent pas leur corps, elles vendent un service, une prestation. C'est gravissime de ne pas avoir de syndicat pour se défendre. C'est hyper important d'avoir un syndicat pour se défendre, pour être accompagné·e.

95 : Je voulais apporter mon soutien au camarade qui est sorti tout à l'heure, je ne vois pas trop comment ça peut se passer au sein de Solidaires, c'est trop loin pour en parler au congrès de Solidaires d'encore après. Il y a urgence à pouvoir aider les personnes opprimées. Il faut peut être changer le cadre et les statuts mais je n'ai pas de réponse à apporter de manière précise. Si dans une des résolutions il y a un point sur la liberté de pouvoir disposer de son corps, peut on rédiger quelque chose?

Présidence : est-ce que ça fait consensus de faire un GT pour faire des propositions au prochain CF.

La Lorraine : on pensait qu'il n'y aurait pas de consensus. Il y a un consensus sur la remise en cause de la position de Solidaires.

Mandaté·es Solidaires : on pourra faire des amendements entre le 18 janvier et le 29 février.